

Questions orales

Une voix: Vous semblez vous préoccuper de seulement quelques particuliers.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le député présente des instances au nom du député de Kitchener. C'est vraiment très noble de sa part. C'est une chose que nous n'attendons pas habituellement de lui ici à la Chambre.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT**LE STATUT AUX FINS DE L'IMPÔT DES GROUPES INTÉRESSÉS À L'ENVIRONNEMENT**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre d'État à l'environnement que je m'adresse. J'ai communiqué ce matin avec des groupes de toutes les régions du Canada qui s'intéressent à l'environnement, et certains m'ont demandé de ne pas révéler leur identité de crainte de perdre leur statut aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu. Le ministre a-t-il communiqué avec le ministre du Revenu national pour savoir si les instances que ces groupes adressent parfois de leur propre chef à tous les députés, ou à quelques-uns seulement, relativement aux politiques et mesures législatives, sont susceptibles de faire perdre à ces groupes ou à d'autres semblables le statut dont ils jouissent actuellement aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Maintenant que la question a été soulevée, monsieur l'Orateur, je vais l'examiner volontiers.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le ministre va aller aux renseignements et offrir à la Chambre des garanties dans ce domaine et dans de nombreux autres, sans quoi les groupes en question risquent de conclure que ce règlement vise . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Ottawa-Ouest.

LE RAPPORT SUR LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question à poser au ministre de l'Environnement. Il semble que ce soit son jour. Étant donné sa réponse à une question qui lui a été posée à la Chambre la semaine dernière, peut-il nous dire quand sera communiqué le rapport de l'étude fédérale-provinciale sur la pollution de la rivière Outaouais?

Une voix: Changez de gouvernement.

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, ce rapport sera publié le 8 mai, du moins c'est la date que j'envisage pour le moment. Nous avons consulté le gouvernement du Québec et, bien sûr, celui de l'Ontario. Nous croyons avoir réglé toutes les questions qui ont été soulevées, surtout par la province de Québec, de sorte que nous pourrions publier le rapport. Il ne s'agit maintenant que de s'entendre sur la présentation même du document.

[M. Cossitt.]

LE CODE CRIMINEL**LE PROJET DE MODIFICATIONS RELATIVES AUX INFRACTIONS SEXUELLES**

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Un communiqué qu'il a publié aujourd'hui déclare: «M. Basford présente un bill omnibus.» Il s'agit bien sûr des amendements au Code criminel. Pour ce qui est tout d'abord de la question du viol, le bill dispose que le viol sera considéré comme un attentat à la pudeur. Le ministre n'est pas sans savoir que le consentement ne constitue pas une défense contre un attentat.

J'imagine qu'en vertu de son nouveau bill, la question de consentement ne pourra pas servir à prouver s'il y a eu viol. Par ailleurs, le communiqué ajoute qu'au lieu de limiter ce crime au coût imposé à une femme le viol désormais sera considéré simplement comme un attentat à la pudeur. Veut-il donc dire qu'en vertu du projet de loi l'accomplissement du coût n'a plus d'importance et que le consentement n'entre plus en ligne de compte pour établir s'il y a effectivement eu viol ou attentat à la pudeur, quelle que soit l'expression qu'il préfère?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas mettre le député dans l'embarras, mais je vois bien qu'il n'a pas lu la note sur l'enveloppe que je lui ai envoyée. Le contenu des documents qui lui ont été envoyés par courtoisie ne devait pas être discuté ou révélé avant la première lecture des bills, qui doit avoir lieu tout à l'heure. Je suis certain que le député a posé sa question par inadvertance.

Je ne suis d'ailleurs pas certain de l'avoir bien saisie. Le bill modificatif se propose d'améliorer la loi relative aux infractions sexuelles et à leur perpétration de manière à ce que soit prise en considération la position adoptée par beaucoup de . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Dans les circonstances, il vaudrait peut-être mieux attendre que le bill soit présenté pour répondre à cette question. Le député de Central Nova.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général étant absent aujourd'hui, je remets ma question à plus tard.

* * *

L'ENVIRONNEMENT**BAIE VERTE (T.-N.)—LA POLLUTION PAR LA POUSSIÈRE D'AMIANTE**

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire fait suite à celle que le député d'Oshawa-Whitby a posée au ministre d'État à l'environnement. Elle se rapporte à la situation qui prévaut actuellement à Baie Verte et dans les mines d'amiante de Terre-Neuve. Je voudrais que le ministre me dise pourquoi son ministère n'a pas cru bon de procéder à une inspection des lieux et d'appliquer ensuite la loi fédérale, comme il en a la responsabilité. Comment le ministère a-t-il pu tolérer sans intervenir que le pourcentage de poussière d'amiante de ces mines dépasse le niveau acceptable prescrit par les normes?